

Luxembourg, le 18 FEV. 2021



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de l'Environnement, du Climat  
et du Développement durable

SICONA Centre  
12, Rue de Capellen  
L-8393 Olm

**N/Réf.: 97961**

**V/Réf.: RedanS009**

Madame, Monsieur,

En réponse à votre requête du 16 décembre 2020 par laquelle vous sollicitez l'autorisation pour l'optimisation écologique d'une mare existante sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de REDANGE: section F de NIEDERPALLEN (Fattert), sous le numéro 771/778, j'ai l'honneur de vous informer qu'en vertu de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, je vous accorde l'autorisation sollicitée aux conditions suivantes :

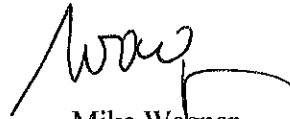
1. L'optimisation de la mare sera réalisée sur le territoire de la commune de Rédange, section F de Niederpallen, sur la parcelle 771/778, au lieu-dit « Fattert », conformément à la demande et aux plans soumis.
2. Tous les travaux devront être effectués selon les règles de l'art et devront respecter au maximum la nature.
3. Les travaux se limiteront à l'enlèvement des dépôts de vase et de matière organiques à une profondeur maximale de 70 cm.
4. Les travaux seront réalisés en dehors de la période de reproduction et d'hibernation des batraciens et autres espèces de la faune aquatique.
5. Les déblais seront transportés vers une décharge autorisée.
6. La bande de travail sera réduite au strict minimum.
7. Les travaux seront réalisés en concertation avec le préposé de la nature et des forêts (M. Schroeder Max, tél. : 621 202 189) qui sera averti à ces fins avant le commencement des travaux.

La présente vous est accordée sans préjudice d'autres autorisations et du droit de superficie éventuellement requis.

Contre la présente décision, un recours en annulation peut être interjeté auprès du Tribunal Administratif. Ce recours doit être introduit sous peine de déchéance dans un délai de 3 mois à partir de la notification de la présente décision par requête signée d'un avocat à la Cour.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments très distingués.

Pour la Ministre de l'Environnement,  
du Climat et du Développement durable



Mike Wagner  
Premier Conseiller de Gouvernement

Copies pour information :  
- Arrondissement CENTRE-OUEST  
- Commune de REDANGE